Le schéma local de gestion cynégétique

Un outil de gestion et de concertation des chasseurs de Concors-Sainte-Victoire

par Aline QUOD, Marc CHEILLAN et Cyrille NAUDY

Face à la fermeture des milieux, à un manque de connaissance des espèces, ou encore à la pression humaine de plus en plus forte sur les espaces naturels, le monde de la chasse a pris conscience de la nécessaire concertation des différents acteurs à l'échelle d'un massif. Cela s'est concrétisé, sur Sainte-Victoire, par la mise en place d'un Schéma local de gestion cynégétique. Concertation, diagnostic, approche multiusage, sont les points forts de cette expérience originale et réussie.

Préambule

S'unir pour sauvegarder le patrimoine du massif naturel et forestier de Concors et Sainte-Victoire, telle est la mission des chasseurs du Groupement d'intérêt cynégétique ¹ et faunistique (GICF) du Grand Site Sainte-Victoire.

Cette association est née en 2001. Elle a pour vocation l'évolution des mentalités en s'inscrivant dans une démarche de gestion du milieu. A la base de cette action, un document a été élaboré, appelé le schéma local de gestion cynégétique, afin d'intégrer le plan d'action des chasseurs à celui de l'ensemble de ce massif.

Pourquoi un schéma local de gestion cynégétique sur ce massif?

Le massif Concors - Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône) présente de nombreux atouts patrimoniaux et cynégétiques :

- c'est l'un des corridors écologiques majeurs dans le département ;
- il offre des paysages typiques à forte valeur patrimoniale pour les chasseurs de gibier (garrigues et nombreuses terrasses abandonnées);
 - − il est l'objet de modes de chasses variés ;
- un syndicat mixte intercommunal initie et soutient des programmes locaux d'aménagement et favorise la concertation entre les usagers;

1 - Cynégétique : qui concerne la chasse

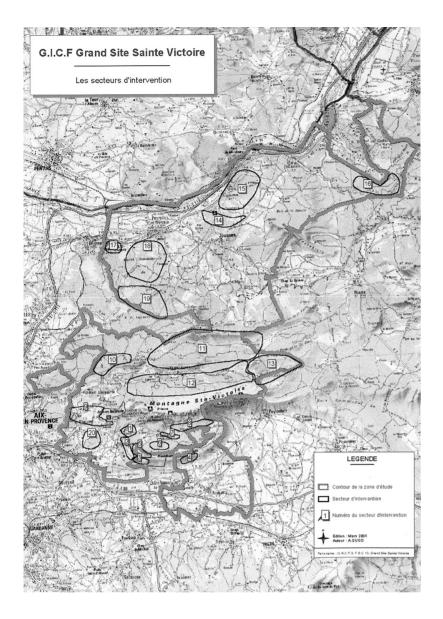


Fig 1 : Délimitation du GICF et des secteurs d'intervention Source QUOD, ONCFS

– vingt associations de chasse communales et privées sont rassemblées, à ce jour, en un GICF, soit environ 1000 chasseurs adhérents sur un territoire de 25 000 ha (Cf. carte cidessus).

La création du GICF du Grand Site Sainte-Victoire résulte de la prise de conscience par les chasseurs de l'intérêt de se concerter à l'échelle d'une entité géographique adaptée : le massif.

Plusieurs motivations ont présidé à ce regroupement :

- pallier la "fermeture" des milieux

La fermeture progressive des milieux ouverts, suite au déclin des activités agricoles, pastorales et sylvicoles sur le massif, a entraîné une diminution significative des populations de petit gibier (Cf. Photo 1). Le rétablissement d'une mosaïque de milieux sur le massif représente l'enjeu majeur poursuivi par le GICF.

- mieux connaître les espèces chassées (perdrix rouge, lièvre, lapin, faisan, chevreuil, sanglier, bécasse, grive, palombe)

Actuellement, les mesures de gestion cynégétique sont mal adaptées et l'évolution des populations de gibier, elle-même, mal connue. Il devient donc nécessaire d'adapter les prélèvements (chasse) à l'état des populations, pour les maintenir voire les restaurer. Le respect des modalités de lâcher de repeuplement et la surveillance de l'activité cynégétique sur ce territoire sont aussi à prendre en considération.

une meilleure cohabitation des usages

Les pressions foncières et touristiques grandissantes (fréquentation très importante et développement des activités de loisirs) engendrent ponctuellement des conflits d'usage. Une meilleure information et une valorisation des actions réalisées s'imposent pour une bonne cohabitation entre la chasse et les autres activités (amélioration de l'information du public les jours de battue 2 ...).

Ce massif demande une attention toute particulière compte tenu de la proximité de pôles urbains majeurs que sont Aix et Marseille.

En liaison avec les Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a donc proposé d'élaborer un schéma local de gestion cynégétique pour le GICF, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs (FDC) et l'opérateur local, le syndicat mixte intercommunal « Le Grand Site Sainte-Victoire ». Ce schéma doit permettre de mieux comprendre les attentes des chasseurs et doit concrétiser les objectifs en matière de gestion des milieux, des espèces chassées et de pratique de la chasse.

Au regard du schéma départemental de gestion cynégétique qui va être élaboré conformément à la loi sur le développement des territoires ruraux (article L. 425-1), le schéma local de gestion cynégétique des Massifs Concors - Sainte-Victoire constitue ainsi une base de travail intéressante.

2 - NDLR : ...et des chasseurs, les jours de randonnées...

Les spécificités du schéma local de gestion cynégétique

Le partenariat mis en place

Une convention de partenariat entre l'ONCFS, la FDC 13, Le Grand Site Sainte-Victoire et le GICF a été signée en 2004 pour élaborer ce schéma. Cette convention a été reconduite en 2005 pour cinq ans, afin de mettre en œuvre un programme de travail permettant d'intégrer au mieux les préoccupations cynégétiques, forestières, touristiques, paysagères, DFCI, agricoles, etc. (Cf. Photo 2).

Ce document a été réalisé en collaboration avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), l'Office national des forêts (ONF), l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique (IMPCF), la Chambre d'agriculture et le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM).

Le schéma local de gestion cynégétique bénéficie du soutien financier des collectivités territoriales : le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

La méthodologie employée

Pour connaître la situation de départ, un état des lieux des territoires de chasse a été réalisé en 2003-2004, auprès de toutes les associations de chasse adhérentes au GICF, au moyen d'une fiche enquête et d'un diagnostic de terrain. Ainsi, ont pu être définis les enjeux et les objectifs de gestion relatifs aux milieux, aux espèces chassées et à la pratique de la chasse. Chacun a ensuite été décliné en fiches d'actions classées selon un niveau de priorité.

Un premier volet "gestion des milieux" a été retenu comme prioritaire dans le plan d'action. C'est pourquoi les chasseurs ont proposé des techniques de réouverture et d'entretien des milieux favorables à la faune sauvage et des secteurs d'intervention qui ont été définis à partir:

- d'un diagnostic de terrain

La démarche a consisté à localiser par GPS et diagnostiquer le plus grand nombre de parcelles potentiellement aménageables, sur le massif Concors - Sainte-Victoire, de façon à obtenir une base de données rapidement exploitable.





La consultation de cadastres, de photos aériennes et la connaissance des chasseurs, ont permis de localiser des parcelles anciennement cultivées en fonds de vallon et en colline

Toutes les parcelles localisées ont été cartographiées et les informations nécessaires au type d'aménagement préconisé et à l'évaluation du coût de la réouverture, relevées sur une fiche.

- de critères scientifiques

Ensuite, vingt secteurs d'intervention intégrant la majorité des parcelles diagnostiquées ont été identifiés (Cf. Fig 1) selon :

- les aménagements existants ;

Photo 1 (en haut):

Restanques abandonnées en voie de fermeture par la garrigue Photo A. Quod / ONCFS

Photo 2 (ci-dessus):

Travaux cynégétiques en appui à d'autres coupures de combustibles Photo A. Quod / ONCFS les critères de base retenus pour leur impact positif sur l'avifaune, notamment celui de conserver 28 ha comme surface minimale pour un secteur d'intervention (BLONDEL, 1965).

Chaque secteur devait se situer dans une zone potentiellement favorable à l'avifaune (perdrix rouge), ou bien près d'une zone où celle-ci a déjà été observée.

La perdrix rouge étant considérée comme une espèce bioindicatrice des milieux ouverts (Ponce-Boutin *et al*, 2003), les propositions pour aménager ces secteurs ont été définies et cartographiées à partir :

- des recommandations de Françoise Ponce-Boutin, issues de ses travaux de recherche en cours, telles que : remettre en culture sur un minimum de 1% du secteur, retenir comme taille de parcelles à cultiver 2000 m² minimum pour 20 ha ; conserver un espacement de 400 mètres environ entre les zones ouvertes ; privilégier une répartition homogène des cultures ;

– des recommandations concernant l'aménagement des milieux fréquentés par le petit gibier (Comité national d'information chasse nature —CNICN, Office national de la chasse, Cemagref, 1988). Comme par exemple : disposer un maillage en réseau de points d'eau et d'agrainoirs et conserver des zones de couverts arbustifs, de banquettes herbeuses et de friches à proximité de la zone remise en culture (Cf. Photo 3);

– des préconisations indiquées dans le rapport de synthèse de Naturalia (2004), notamment l'aménagement des ouvertures dans la garrigue devenue trop dense pour offrir une configuration « en peau de léopard », en ne conservant que quelques îlots de végétation (Cf. Photo 4).

Un niveau de priorité a été déterminé pour chaque secteur. Il a été défini en fonction :

- du degré de fermeture constaté lors des visites de terrain;
- de l'intérêt cynégétique, patrimonial,
 DFCI et paysager du secteur.

Les actions du second volet, "gestion des espèces", sont le fruit de discussions et de validations par l'ensemble des représentants des territoires de chasse, du technicien fédéral concerné et des ingénieurs de l'ONCFS. Trois espèces chassées ont été retenues comme prioritaires : la perdrix rouge, le lièvre et le sanglier.

Enfin, la concertation avec les autres usagers (randonneurs, éleveurs...) et les structures locales ont permis d'aboutir à des propositions d'actions spécifiques pour une meilleure cohabitation entre l'activité cynégétique et les autres usages.

Le programme d'actions du schéma local de gestion cynégétique

Il comporte trois volets : milieu, espèce, pratique de la chasse.

La mise en œuvre des actions a été programmée sur cinq ans (2005-2009) selon un plan de travail, afin d'être cohérent avec



Photo 4 (en bas):
Configuration
de la garrigue
en peau de léopard
Photo A. Quod / ONCFS





l'objectif d'évoluer vers une chasse durable sur ce massif.

La gestion des milieux

Les actions visent à atteindre trois principaux objectifs :

- retrouver des zones de garrigue semiouverte, de pelouse naturelle et de matorral à genévriers,
 - augmenter la surface cultivée,
- favoriser la maturation de taillis de chênes au dépens des régénérations de pin d'Alep (Cf. Photos 5 et 6) afin d'obtenir une mosaïque de strates et de milieux favorable au petit et grand gibier, ainsi qu'à l'avifaune migratrice.

Pour cela, les chasseurs se proposent d'intervenir sur des restanques (terrasses) abandonnées en colline et fond de vallon, sur la garrigue impénétrable et au niveau des pistes DFCI.

Parmi les techniques d'ouverture et d'entretien, ont été retenues la remise en culture d'intérêt biologique, la mise en place de jachère environnement-faune sauvage, les opérations sylvicoles, le débroussaillement sélectif et le brûlage dirigé associé si possible au pâturage. Quelques conditions doivent être respectées pour limiter les impacts éventuels sur la faune sauvage : éviter l'utilisation de produits phytosanitaires (PONCE-BOUTIN et al, 2000) et toute intervention en période de reproduction. Une attention particulière est portée à la réalisation et à l'entretien d'un réseau de points d'eau sur ce massif (Cf. Photo 7).

La gestion des espèces chassées

L'objectif est de définir des mesures de gestion au niveau des prélèvements pour maintenir le gibier naturel présent sur ce massif sans avoir recours aux lâchers effectués au cours de la saison de chasse.

C'est pourquoi le GICF a proposé, pour chaque espèce chassée, une stratégie cynégétique qui décline des règles sur :

- le suivi des populations (Cf. Photo 8) : réaliser des comptages de reproducteurs et de jeunes avec la participation des acteurs locaux (gardes nature, techniciens, chasseurs) au moyen de méthodes indiciaires validées ;
- le suivi des prélèvements : analyser, à mi-saison, et en fin de saison, les tableaux de







Photos 5 et 6 (ci-dessus): Débroussaillage sélectif manuel avec abattage de pins d'Alep Photos A. Quod / ONCFS

Photo 7 (ci-contre): Point d'eau alimenté par un système de goutte à goutte Photo A. Quod / ONCFS

chasse pour adapter les prélèvements quantitativement et qualitativement (tir sélectif) en fonction du niveau des populations :

- * si la population chute fortement : application des mesures plus restrictives,
- * si la population reste abondante, aucune mesure restrictive ne sera prise. Une augmentation des attributions pourrait même alors être envisagée;
- le respect de la réglementation : accentuer la surveillance et le contrôle sur les territoires de chasse, sensibiliser et éduquer les usagers ;
- l'accroissement et la gestion des réserves de chasse afin de conserver des zones de quiétude pour les animaux ;
- la réalisation de lâchers de repeuplement hors saison de chasse sous conditions. Cette alternative sera préconisée seulement lorsque le niveau des populations sera jugé critique. Une recherche d'amélioration des modalités pour augmenter les chances de survies (utilisation de parcs de prélâcher, sélection et baguage des animaux lâchés, régulation des nuisibles) sera mis en œuvre.

La gestion de la pratique de la chasse

Le souhait des chasseurs est aussi de réaliser des partenariats et entretenir le dialogue avec les autres acteurs locaux pour une meilleure coordination entre l'attente de ces derniers et la pratique de la chasse.

Photo 8 (ci-dessous) : Comptage par indice kilométrique pédestre Photo ONCFS



Ils ont ainsi proposé:

- de communiquer davantage sur les battues au grand gibier (réalisation de panneaux d'information sur les secteurs et jours de battues):
- d'améliorer l'organisation de la chasse pour limiter la circulation des véhicules dans les massifs;
- de sensibiliser les propriétaires sur la gestion cynégétique de leur territoire;
- de concilier la chasse et l'activité pastorale en s'accordant sur un parcours pastoral qui prend en considération les exigences de chacun.

Une partie importante a été consacrée à la communication des actions entreprises par le GICF: articles dans la presse, plaquette/brochure, participation aux réunions...

Quelques exemples d'actions cynégétiques

Actions sur le milieu

Un investissement effectué en étroite collaboration...

Le programme d'actions s'est concrétisé, à ce jour, par plusieurs réalisations.

Certaines sociétés de chasse communales ont consacré jusqu'à la moitié de leur budget annuel à la remise en culture de restanques abandonnées colonisées par le pin d'Alep (Cf. Photos 9 et 10).

Les gardes nature du Grand Site Sainte Victoire ont réalisé des chantiers en partenariat avec le GICF pour compléter les actions de réouverture des parcelles entreprises par les chasseurs (Cf. Photo 11).

Le GICF a soumis le cahier des charges du débroussaillement alvéolaire (RICCI, 1999) aux sapeurs forestiers pour concilier l'intérêt DFCI et cynégétique au niveau des pistes. Le résultat obtenu sur La Sinne/Puit d'Auzon donne entière satisfaction (Cf. Photo 12).

A l'initiative de la société de chasse communale locale et du Grand Site Sainte Victoire, des chantiers d'entretien forestier sur le site de Saint-Antonin-sur-Bayon ont été confiés à une association d'insertion depuis novembre 2005. L'intervention manuelle a été privilégiée pour favoriser la chênaie, plutôt que la pinède (Cf. Photos 5 et 6). Elle est devenue une véritable expérience professionnelle valorisante et motivante pour les employés de l'association, et a donné naissance à un partenariat (Cf. Photo 13).





... avec des résultats encourageants

« Depuis la réouverture des restanques sur la commune de Beaurecueil, l'Aigle de Bonelli, des lièvres, des perdrix rouge, de nombreux insectes, ainsi que la plupart des passereaux, sont régulièrement observés sur le site. » Guillaume Coste, FDC.

« Nous avons ouvert une soixantaine de parcelles cultivées de sainfoin et de blé et nous avons fait le constat que nous avons une augmentation de lièvre et de perdrix assez importante. » Marilys FOGGIA, Société de chasse communale de Saint-Paul-lez-Durance.

Les subventions déjà obtenues auprès des collectivités locales vont permettre de poursuivre les aménagements programmés.

Actions sur les espèces

La Perdrix rouge. Cette espèce est suivie pour mieux adapter les prélèvements. Afin de disposer d'une estimation fiable de la tendance d'évolution des populations de perdrix rouge sur les secteurs d'intervention, un recensement annuel des reproducteurs par rappel au magnétophone est réalisé depuis 2005, suivant le protocole mis au point par l'ONCFS (2005/dossier protocoles). Ce comptage a lieu principalement sur le versant sud de la montagne Sainte-Victoire. Les premiers résultats sont très encourageants car il a été constaté 10,2 couples/100 ha en 2005, ce qui est très encourageant selon Françoise Ponce-Boutin (ingénieur petite faune sédentaire de plaine à l'ONCFS) pour un premier comptage printanier dans ce secteur.

Parallèlement, le succès de la reproduction de l'espèce est évalué suite aux échantillon-





Photos 9 et 10 (en haut):

Un site envahi par le pin d'Alep, avant (à gauche) et après travaux de réouverture (à droite)

Photo 11 (au milieu):

Chantier d'entretien de milieux naturels réalisés par les gardes nature

Photo 12 (ci-dessus):

Piste DFCI entretenue par débroussaillement en alvéolaire *Photos A. Quod / ONCFS*



Photo 13 : Réunion de chantier avec les partenaires Photo A. Quod / ONCFS

Photo 14 (à droite) :

Le sanglier : faire le point sur le tableau de chasse est indispensable pour mieux adapter les prélèvements futurs. Photo ONCFS

Fig 2 : Evolution inter-annuelle du tableau de chasse sanglier réalisé à mi-saison sur le territoire du GICF Souce A. Quod / ONCFS nages estivaux de compagnies. Malgré les mesures prises, les résultats restent moyens depuis 2000.

Une fiche de prélèvement a été distribuée par la FDC pour connaître et analyser les tableaux de chasse.

Les données issues des suivis annuels permettent d'estimer le nombre d'animaux à prélever aux 100 hectares au cours de la prochaine saison de chasse. Sur ces secteurs, certaines associations ont aussi privilégié la fermeture temporaire de la chasse pour cette espèce.

Le sanglier. Cette espèce est gérée à la mi-saison de chasse (Cf. Photo 14). Seule l'analyse du tableau de chasse permet de suivre l'évolution des populations, sous réserve de connaître l'effort de chasse afin de

standardiser les paramètres (ex. : prélèvements réalisés par n chasseurs pour x sorties) au cours du temps. C'est pourquoi une commission technique interne au GICF se réunit en novembre et fait un point sur le tableau de chasse réalisé depuis l'ouverture afin de prendre des mesures, si nécessaire, pour mieux adapter les prélèvements futurs (Cf. Fig 2).

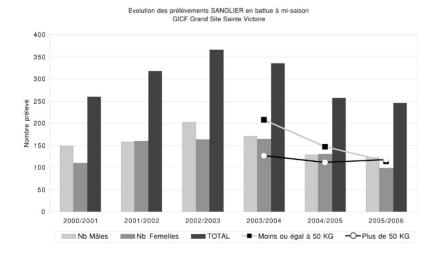
Actions sur la pratique de la chasse

Une meilleure cohabitation avec les autres usagers lors des battues au grand gibier

A l'initiative des chasseurs du GICF, des panneaux d'information ont été réalisés en collaboration avec le Grand Site Sainte Victoire et la Fédération française de randonnée pédestre et disposés sur des zones test (Cf. Photo 15). Il renseigne le public sur le secteur et les jours de battues et conseille aux visiteurs de rester sur les sentiers balisés. En contre partie, les chasseurs s'engagent à ne pas s'y poster (Cf. Photo 16).

Quand la chasse et le pastoralisme s'associent

Les associations de chasse qui bénéficient sur leur territoire de la présence d'un troupeau recherchent la mise en place de parcours pastoraux mieux adaptés aux exigences de chacun pour entretenir les espaces débroussaillés Les accords entre chasseurs et éleveurs sont actuellement en cours d'élaboration.





Conclusion

L'originalité et la réussite du Schéma local de gestion cynégétique de Concors-Sainte-Victoire, résident dans le fait que des actions proposées sont aujourd'hui prises en compte et intégrées dans les autres programmes locaux relatifs à la gestion du massif (Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier, Document d'objectif Natura 2000, Chartes dont Chartes forestières de territoire, Projet territorial), et ceci pour plusieurs raisons :

- il s'intègre dans la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) par la création et l'entretien de coupures agricoles et de zones débroussaillées assurées par les associations de chasse du GICF (Cf. Photo 2);
- il contribue à la conservation d'une mosaïque d'habitats et à la valorisation des milieux méditerranéens (la garrigue);
- il favorise le maintien de l'espèce emblématique de la chasse en Provence : la perdrix rouge ;
- un suivi de l'évolution des populations de gibier dans les zones concernées est assuré;
- il contribue à la fois au maintien d'une tradition cynégétique et au développement d'une chasse responsable et « durable » à l'échelle d'un GIC.

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-MARC JAUNICARDE ET DE VALVENARGUES (SECTIVE SANT)-VICTORIAL

COMMUNES DE SANT-M

Ce projet est le premier projet régional d'envergure qui intègre les préoccupations cynégétiques, faunistiques, d'usage partagé des espaces naturels ainsi que d'aménagement et de protection d'un milieu soumis aux risques d'incendies.

Le diagnostic, la concertation et l'approche multiusage sont les points forts de ce GICF qui lui permettent d'évoluer vers une chasse durable.

A.Q., M.C., C.N.

Références bibliographiques

BLONDEL J., 1965. Etude des populations d'oiseaux dans une garrigue méditerranéenne : description du milieu, de la méthode de travail et exposés des premiers résultats obtenus à la période de reproduction. *Terre et Vie.* 19: 311-341

COMITE NATIONAL D'INFORMATION CHASSE NATURE (CNICN), OFFICE NATIO-NAL DE LA CHASSE, CEMAGREF., 1988. Aménagement des territoires de chasse petit gibier-2° édition. Paris. 32 p.

NATURALIA, 2004. Etude ornithologique et herpétologique du site NATURA 2000 « Montagne Sainte Victoire, forêt de Peyrolles, Montagne des Ubacs, Montagne d'Artigues ». Rapport de synthèse. 160 p.

PONCE-BOUTIN F., MATHON J.F., 2000. Suivi d'une mesure agri-environnementale ou comment concilier agriculture, chasse et environnement. ONCFS Rapport scientifique 2000 : 14-15.

PONCE-BOUTIN F., LE BRUN T., MATHON J.F., MOUTARDE C., CORDA E., KMIEC L., 2003. Aménagement et biodiversité en région méditerranéenne, cahier technique à l'usage des gestionnaires. [CD-Rom.]. Edition DIREN PACA. 1 CD-ROM.

RICCI J.C., 1999. Cahier des charges simplifié proposé dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Edition IMPCF. 16 p. Aline QUOD
Office national
de la chasse et de
la faune sauvage
Délégation régionale
Alpes-MéditerranéeCorse, Le Tholonet
BP120 13603
Aix-en-Provence cdx 1
Tél.: 04 42 66 65 28
Mél: dr.alpesmediterraneecorse@oncfs.gouv.fr

Marc CHEILLAN
Président du GICF
et chasseur originaire
de Vauvenargues
23 Col de Claps
13126 Vauvenargues

Cyrille NAUDY Communauté d'agglomération du Pays d'Aix 8 Place Jeanne d'Arc BP 32213611 Aix-en-Provence cdx 1 Tél.: 04 42 91 55 81 Mél: CNaudy@ agglo-paysdaix.fr

Photo 15 (à gauche):

Panneau d'information sur les battues au grand gibier Photo Grand Site Sainte-Victoire

Photo 16 (ci-dessous) : Chasseur *Photo ONCFS*



Résumé

Face à la fermeture progressive des milieux du massif Concors-Sainte Victoire (Bouches-du-Rhône), à une insuffisance de connaissances et d'adaptation des prélèvements à la chasse et à une pression humaine grandissante, les chasseurs se sont réunis en un Groupement d'Intérêt Cynégétique et Faunistique pour gérer et sauvegarder localement le patrimoine naturel. Sa réussite réside dans l'élaboration d'un schéma local de gestion cynégétique sur cinq ans en partenariat avec les acteurs locaux afin de retrouver une mosaïque d'habitats, de mieux gérer les espèces chassées et la pratique de la chasse avec les autres usages sur ce massif. D'autre part, ce document s'intègre dans le programme de protection du massif contre les incendies, le document d'objectif Natura 2000 et les chartes.

Le premier diagnostic approfondi des territoires de chasse a permis de déterminer les objectifs de gestion et les actions relatives au milieu, aux espèces et à la pratique de la chasse. Une des spécificités est la proposition de travaux d'aménagement du milieu naturel regroupés sur des secteurs définis à partir de critères scientifiques. Celle-ci s'accompagne de techniques d'ouverture et d'entretien des milieux favorables à la faune sauvage (remise en culture, débroussaillement alvéolaire, brûlage dirigé associé au pâturage).

Pour chaque espèce, des règles de suivi des populations, ainsi que la mise en place de modalités de prélèvements et leur respect ont été arrêtées. Parallèlement, les réserves de chasse et les lâchers de repeuplement sont proposés sous conditions.

Les concertations entre le GICF et les autres usagers ont permis de dégager des actions visant à améliorer la cohabitation des activités (randonnée, pâturage, chasse...). Les premiers pas vers une chasse durable dans la région sont engagés.

Summary

Local schemes for game management.

A tool for management and concertation for the hunters of Concors-Saint-Victoire (Bouches-du-Rhône, S.-E. France)

Given the gradual dense closing over of the hill country around Concors-St-Victoire, an inadequate understanding of game population and suitable culling levels, as well as the ever-increasing pressure from human activity, the local hunters have come together under the banner of the *Groupement d'Intérêt Cygénétique et Faunistique*, an association devoted to hunting and the protection of wildlife, whose aim is to safeguard and manage local natural heritage. Its success has been based on the design of a local scheme providing a five-year management framework for hunting, implemented in conjunction with other people involved in local life. The scheme centres on the return to a mosaic of different habitats and better management of hunting areas and practices while taking into account other users of the massif. At the same time, the document has been drafted in the light of the massif –wide programme for protection against wildfire, the Natura 2000 statement of aims and the various existing charters.

The first in-depth diagnosis of the hunting area enabled those concerned to establish objectives for management of the habitats, for species and for hunting and to take relevant action. One of its specific features is the proposal for improvement works on the natural environment to be grouped in sectors drawn up according to scientific criteria. Intervention takes place using techniques for opening up and maintaining the forested country that are gamefriendly (restart of farming, clearance by patches, controlled burning associated to grazing).

For each wildlife species, rules have been laid down concerning the monitoring of populations, as well as the details of permitted bags or culling and their enforcement. At the same time, proposed game reserves have been established and replenishment of species effected within certain conditions.

Riassunto

Lo schema locale di gestion cinegetica

Un arnese di gestione e di concertazione dei cacciatori di Concors - Sainte -Victoire

Di fronte alla chiusura progressiva del massiccio Concors - Sainte-Victoire (13), a una insufficienza di conoscenza e di adattamento ai prelievi di caccia e a una pressione umana crescente, i cacciatori si sono riuniti in un Raggruppamento di Interesse Cinegetico e Faunistico per gestire e salvaguardare localmente il patrimonio naturale. Il suo successo risiede nell'elaborazione di uno schema locale di gestione cinegetica su cinque anni in collaborazione cogli attori locali allo scopo di ritrovare un mosaico di habitat, di gestire meglio le specie cacciate e la pratica della caccia cogli altri usi su questo massiccio. D'altra parte, questo documento s'inserisce nel programma di protezione del massiccio contro gli incendi, il documento d'obbiettivo Natura 2000 e le carte.

La prima diagnosi approfondita dei territori di caccia ha permesso di determinare gli obbiettivi di gestione e le azioni relative all'ambiente, alle specie e alla pratica della caccia. Una delle specificità è la proposta di lavori di sistemazione dell'ambiente naturale raggruppati su settori definiti secondo criteri scientifici. Questa si accompagna di tecniche di apertura e di manutenzione degli ambient vavorevoli alla fauna selvatica (rimessa in coltura, sterpare alveolare, abbrustiare diretto associato al pascolo).

Per ogni specie, regole del seguire dei popolamenti, come la messa in posto di modalità di prelievo e il loro rispetto sono state stabilite. Parallelamente, le riserve di caccia e lanci di ripopolamento sono proposti sotto condizione.

Le concertazioni tra il Raggruppamento di Interesse Cinegetico e Faunistico e gli altri utenti hanno permesso di segnare azioni mirando a migliorare la coabitazione delle attvità (escursione, pascolo, caccia...). I primi passi verso una caccia sostenibile nella regione sono impegnati.